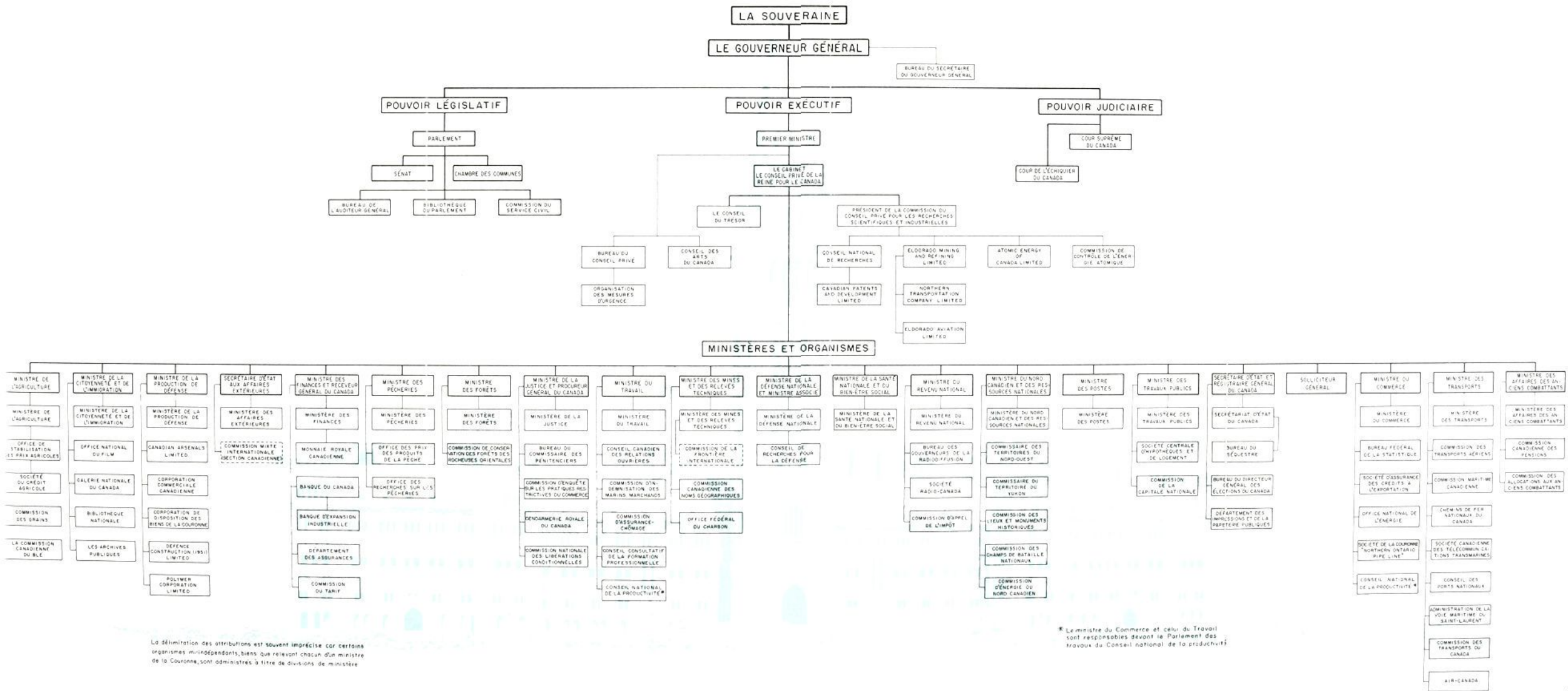


LE GOUVERNEMENT DU CANADA



La délimitation des attributions est souvent imprécise car certains organismes mi-indépendants, biens que relevant chacun d'un ministre de la Couronne, sont administrés à titre de divisions de ministère

* Le ministre du Commerce et celui du Travail sont responsables devant le Parlement des travaux du Conseil national de la productivité